



Vente maison parent a un enfant

Par Amb598

Bonjour a tous,

Je souhaiterais avoir des renseignements sur l'immobilier.

Je souhaite savoir si il m'est possible de vendre a mon enfant ma maison au prix que j'ai décidée, est ce que juridiquement parlant,cest faisable ?

Je vous remercie par avance

Par Isadore

Bonjour,

Je souhaite savoir si il m'est possible de vendre a mon enfant ma maison au prix que j'ai décidée, est ce que juridiquement parlant, cest faisable ?

Oui, à condition que ce soit une véritable vente et pas une fraude. Il est aussi possible de combiner la vente d'une part de la maison avec une donation de l'autre part.

Je ne sais pas trop ce que vous entendez par "le prix que j'ai décidé", mais si l'idée est de la vendre un prix symbolique pour éviter de payer des droits de donation, oubliez. C'est illégal. Il en va de même pour une fausse vente au cours de laquelle le prix de vente ne serait pas réellement versé.

Le prix doit être en rapport avec le marché, ou alors vous donnez une partie de la maison.

Par Rambotte

Ce n'est pas un problème d'immobilier.

Vous auriez un voilier de 35m, la problématique serait la même.